

Obtention d'un numéro SIRET uniquement en vue de demander des subventions publiques : Procédure pour les associations

L'inscription s'effectue **uniquement** en ligne via le compte asso :

1/ Création d'un compte asso :

Connexion à l'adresse en ligne suivante :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login>

Puis, cliquer sur « Créer un compte » et suivre la procédure en ligne.

2/ Demande d'un n° SIRET via le compte asso créé :

Connexion à l'adresse en ligne suivante :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login>

Rentrer les identifiants de connexion de l'association puis cliquer sur “**Demander l'attribution d'un n° Siret**” et suivre la procédure en ligne.

3/ Réception du n° SIRET attribué par courriel (l'attribution d'un numéro SIRET prend en moyenne une semaine).